

Scénographie / atelier

(Décret Paysage 2013)

Cycle : **Bloc 1 Master Spécialisé** (Master 120 crédits)

Option : Scénographie

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 450 h

Crédit : 26

Pondération : 15

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Patricia Meus, patricia.meus@esavl.be
Claire Wagemans, claire.wagemans@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

■ Après les orientations qui lui ont été proposées au long de son parcours, l'étudiant doit être désormais à même de mener à bien une création complexe de façon professionnelle en tant qu'artiste qui a fait des choix et les affirme.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

■ Les travaux qui sont demandés en classe terminale rendent compte de cette double capacité. Extension du do-

main d'intervention du scénographe vers le domaine du lyrique, de l'exposition voir de l'installation. Ce programme n'est pas une fin en soi, il doit rester modulable (opportunités extérieures, actualité...).

■ Réflexion de façon autonome à son *Travail de fin d'étude* « Vitrine d'un imaginaire artistique ».

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- Conception et réalisation de projets scénographiques.
- Observer et apprécier les ressources artistiques et les qualités humaines de chaque étudiant.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Présences de l'étudiant requise aux séances de travail.
- Fin du 1^{er} quadrimestre : évaluation par un jury interne.
- Fin du 2^e quadrimestre : évaluation des travaux de l'étudiant par un jury externe.

Critères d'évaluation

- qualité du travail de mise en forme esthétique de l'espace (conscience de l'espace, créativité, invention formelle, imagination) ;
- aptitude de l'étudiant à traduire matériellement et avec justesse sa « vision » dans un langage plastique ;
- connaissance et utilisation des outils techniques de la création scénographique ;
- aptitude de l'étudiant à la réflexion, à l'analyse critique, à l'auto-évaluation, à l'esprit de synthèse, à la prise de position personnelle tant artistique que culturelle et sociale ;
- aptitude de l'étudiant à la déontologie du métier de scénographe (échange verbal, communication entre les différents intervenants de la création) ;
- constance dans le travail et évolution positive des acquis ;
- faculté de l'étudiant à comprendre les mécanismes et les composants de la présentation ou représentation scénographique : rapport avec l'œuvre, l'action ; rapport avec le public ; rapport avec le monde.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.